

La naissance du duché de Savoie (1416)



Textes réunis et édités par
**Laurent Ripart, Christian Guilleré
et Pascal Vuillemin**

***LA NAISSANCE DU DUCHÉ DE SAVOIE
(1416)***

**Actes du colloque international de Chambéry
(18, 19 et 20 février 2016)**

Textes réunis et édités par
**LAURENT RIPART, CHRISTIAN GUILLERÉ
ET PASCAL VUILLEMIN**



**LABORATOIRE LANGAGES, LITTÉRATURES, SOCIÉTÉS,
ÉTUDES TRANSFRONTALIÈRES ET INTERNATIONALES**

COLLECTION SOCIÉTÉS, RELIGIONS, POLITIQUES

N° 49

© Université Savoie Mont Blanc
UFR Lettres, Langues, Sciences Humaines
Laboratoire Langages, Littératures, Sociétés,
Études Transfrontalières et Internationales – LLSETI
Rue du Sergent Revel
BP 1104
F – 73011 CHAMBÉRY CEDEX
www.llseti.univ-smb.fr

Réalisation : Presses Universitaires Savoie Mont Blanc,
C. Brun - Tél. 04 79 75 85 14

Illustration de couverture: *Sigismond concède à Amédée VIII le titre ducal.*

Source: D. Schilling, *Spiezer Chronik, 1484-1485*, Bibliothèque de la
Bourgeoisie de Berne, Mss.h.h.I.16, p. 655 (Photo: Codices Electronici
AG, www.e-codices.ch)

ISBN: 978-2-37741-052-1

ISSN: 1771-6195

Dépôt légal: novembre 2020

DIRECTRICE DU LABORATOIRE

Dominique LAGORGETTE

COMITÉ ÉDITORIAL DU LABORATOIRE

- Laurence AUDEOUD (Università degli Studi del Piemonte Orientale)
Nathan BADOUD (Université de Fribourg)
Alain BECCHIA (Université Savoie Mont Blanc)
Maria CANDEA (Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3)
Dario CECCHETTI (Università degli Studi di Torino)
Max DUPERRAY (Université Aix - Marseille)
Françoise GADET (Université Paris - Nanterre)
Stéphane GAL (Université Grenoble Alpes)
Dominique GLASMAN (Université Savoie Mont Blanc)
Christian GUILLERÉ (Université Savoie Mont Blanc)
Dominique JEANNEROD (Queen's University Belfast)
Jean KEMPF (Université Lumière - Lyon 2)
Sabine LARDON (Université Jean Moulin - Lyon 3)
Véronique LAURENS (Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3)
Sophie MARNETTE (Balliol College, University of Oxford)
Michele MASTROIANNI (Università degli Studi del Piemonte Orientale)
Barbara MEAZZI (Université Nice - Sophia Antipolis)
Claudine MOISE (Université Grenoble Alpes)
Franck NEVEU (Université Paris - Sorbonne)
Geneviève PIGNARRE (Université Savoie Mont Blanc)
Daniel RAICHVARG (Université Bourgogne - Franche-Comté)
Françoise RIGAT (Università della Valle d'Aosta)
Paolo TORTONESE (Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3)

SOMMAIRE

Avant-Propos

Hervé Gaymard 9

Denis Varaschin 12

La promotion ducale de 1416: un événement fondateur pour les États de Savoie?

Laurent Ripart, Christian Guilleré et Pascal Vuillemin 15

Présence lointaine, médiation et réalités difficiles: la politique extérieure de Sigismond de Luxembourg (1368-1437)

Gisela Naegle 23

Les rapports entre l'empereur Sigismond de Luxembourg et le comte Amédée VIII de Savoie

Daniela Cereia 47

Des voyages pour un duché. L'accueil de Sigismond de Luxembourg à Chambéry pour l'investiture d'Amédée VIII, entre préparation et cérémonial (1414-1416)

Eva Pibiri 65

I Visconti ed il titolo ducale: qualche riflessione

Federica Cengarle 95

Piémont, 1418: les enjeux documentaires d'une transition dynastique

Paolo Buffo 107

Les « bonnes épouses » : mariages et liens politiques avec les marquis de Montferrat au temps d'Amédée VIII

Beatrice Del Bo 131

Comment opérerait-on une annexion territoriale? Officiers ducaux et administration financière à Verceil avant et après 1427

Alessandro Barbero 143

Amédée VIII et les guerres génoises

Fabien Lévy 181

<i>Le règne d'Amédée VIII: un îlot de paix?</i>	
Roberto Biolzi	195
<i>La répression du crime au service du duc: d'une justice de concorde à une justice d'état?</i>	
Lionel Dorthe	211
<i>Les finances d'Amédée VIII (1391-1416)</i>	
Christian Guilleré	237
<i>Le duc Amédée VIII de Savoie et sa monnaie (vers 1420-vers 1434)</i>	
Franco Morenzoni.....	277
<i>Architectures et politiques territoriales à la naissance du duché de Savoie: châteaux et palais au sud des Alpes</i>	
Andrea Longhi.....	319
<i>Les communautés paysannes savoyardes au temps d'Amédée VIII</i>	
Nicolas Carrier et Fabrice Mouthon.....	335
<i>La mue d'une principauté: essai de conclusion</i>	
Guido Castelnuovo	359
<i>Investiture faite à Amédée VIII du duché de Savoie par le roi des Romains, Sigismond (9 février 1416)</i>	
Christian Guilleré et Laurent Ripart	373
Index.....	381

LES « BONNES ÉPOUSES » : MARIAGES ET LIENS POLITIQUES
AVEC LES MARQUIS DE MONTFERRAT AU TEMPS
D'AMÉDÉE VIII*

BEATRICE DEL BO

UNIVERSITÀ DEGLI STUDI DI MILANO

Dans le premier livre publié en Occident portant sur l'*Histoire de genre*, à savoir l'*Histoire des femmes en Occident. Le Moyen Âge*, édité sous la direction de Christiane Klapisch-Zuber en 1990 en Italie¹, Silvana Vecchio analysait les caractéristiques de « La bonne épouse ». En résumé, le fiancé ou l'homme ne devait pas chercher la richesse de famille ou la dot mais la *bona fama*, les amitiés, les costumes, l'honnêteté, l'obéissance, la fidélité, la fécondité et surtout la jeunesse et la beauté². Tous les savants du Moyen Âge s'accordaient sur le fait que ce serait mieux qu'elle fût ingénue et inexpérimentée³!

Le but d'un mariage aristocratique, voire princier, était au moins double: assurer une descendance et renforcer les liaisons avec d'autres familles nobles⁴. Les alliances nuptiales étaient déterminantes autant pour la survie de l'État et de la dynastie princière que pour la préservation de la paix⁵. Le mariage était par excellence un instrument politique et diplomatique, le sceau d'une alliance. Il scellait le pacte entre deux parentèles, en particulier

* J'exprime ma reconnaissance à Rinaldo Comba pour les observations sur le thème abordé dans cet article et à Frédéric Ieva pour la traduction du texte.

1 Ch. KLAPISCH-ZUBER (dir.), *Storia delle donne. Il Medioevo*, Rome-Bari, Laterza, 1990 (trad. fr. *Histoire des femmes en Occident. Le Moyen Âge*, Paris, Plon, 1991).

2 S. VECCHIO, « La buona moglie », dans Ch. KLAPISCH-ZUBER (dir.), *Storia delle donne. Il Medioevo*, Rome-Bari, Laterza, 1990, p. 129-165.

3 *Ibid.*, p. 143.

4 L. FABBRI, « Trattativa e pratica dell'alleanza matrimoniale », dans M. DE GIORGIO et C. KLAPISCH-ZUBER (dir.), *Storia del matrimonio*, Rome-Bari, Laterza, 1996, p. 91-117, p. 93.

5 D. OWEN HUGHES, « Il matrimonio nell'Italia medievale », dans M. DE GIORGIO et C. KLAPISCH-ZUBER (dir.), *Storia del matrimonio*, Rome-Bari, Laterza, 1996, p. 5-61, p. 11

si elles étaient ennemies⁶. L'épouse était l'élément pacificateur de l'alliance, elle jouait un rôle de médiation, déterminé par sa nature considérée comme conciliante, bien que celle-ci soit « une vision simpliste et réductrice du *gender*⁷ ». Pour les princes le mariage était l'une des meilleures occasions pour faire montre de puissance, de richesse, de magnificence, et en même temps les noces permettaient de révéler la complexité des liens politiques et de créer le consensus auprès de la population. Le voyage vers la nouvelle destination et l'entrée du cortège de l'épouse dans la ville, et dans la patrie de l'époux, était un aspect crucial de cette cérémonie si dense de rituels. Il scellait la transition de la femme vers une nouvelle famille et il présentait les traits d'une *joyeuse entrée*, en étant un instrument efficace et durable d'exhibition du pouvoir et de la magnificence de la dynastie⁸. Il faisait partie des rituels qui scellaient publiquement des alliances, était la preuve de l'exogamie et confirmait le niveau d'opulence de la famille⁹. La richesse du cortège correspondait à celle des biens constituant la dot. Cette dernière représentait un autre aspect de grande importance¹⁰.

À ce propos, en se référant à l'enfant Amédée et à son mariage avec Marie de Bourgogne, Giovanni Tabacco écrivait : « Prélude à son gouvernement personnel de l'État de Savoie [...] est la splendeur des noces célébrées dans le Berry par le jeune comte avec l'éminente fille du duc » – les noces avaient été célébrées le 29 octobre 1393 à Chalons-sur-Saône¹¹

6 V. M. AURELL, « Rompre la concorde familiale: typologie, imaginaire, questionnements », dans M. AURELL (dir.), *La Parenté déchirée: les luttes intrafamiliales au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2010, p. 9-59, ici p. 33-39.

7 *Ibid.*, p. 39.

8 L. GENTILE, *Riti ed emblemi. Processi di rappresentazione del potere principesco in area subalpina (XIII-XVI secolo)*, Turin, Silvio Zamorani editore, 2008; pour les joyeuses entrées de la famille de Savoie, *ibid.*, p. 41-48; v. aussi, OWEN-HUGUES, « Il matrimonio », *cit.*, p. 11. À propos du voyage, surtout diplomatique, v. E. PIBIRI, *En voyage pour monseigneur. Ambassadeurs, officiers et messagers à la cour de Savoie (XIV^e-XV^e siècles)*, Lausanne, SHSR, 2011. B. WITTHOFT, « Riti nuziali e loro iconografia », dans *Storia del matrimonio*, *cit.*, p. 119-148, ici p. 137-142.

9 C. KLAPISCH-ZUBER, « Les femmes dans les rituels de l'alliance et de la naissance à Florence », dans J. CHIFFOLEAU, L. MARTINES, A. PARAVICINI BAGLIANI (dir.), *Riti e rituali nelle società medievali*, Centro Italiano di Studi sull'Alto Medioevo, Spolète, 1994, p. 3-22, ici p. 4-15; A. MOLHO, *Marriage Alliance in Late Medieval Florence*, Cambridge, Harvard University Press, 1994, p. 324-338; WITTHOFT, « Riti nuziali », *cit.*, p. 133 *et sq.*

10 À propos du contrat de dot de Marie de Savoie pour le mariage avec Filippo Maria Visconti, voir E. MONGIANO, « Una sposa e una città: il trattato del 1427 e il matrimonio tra Filippo Maria Visconti e Maria di Savoia », dans A. BARBERO (dir.), *Vercelli fra Tre e Quattrocento*, Verceil, Società Storica Vercellese, 2014, p. 69-82, p. 73-6.

11 G. TABACCO, « Amedeo VIII di Savoia nella tradizione storiografica », dans B. ANDENMATTEN et A. PARAVICINI BAGLIANI (dir.), *Amédée VIII-Félix V premier*

– et rajoutait : « l'ambition du duc – à l'égard de l'agrandissement de son domaine –, *cupidus gloriae atque suos propagandi fines*, devient [...] solennel [...] à travers des mariages de grande envergure politique ». En particulier, il faisait allusion aux noces de son fils Louis avec Anne de Lusignan de Chypre¹² et de sa fille Marguerite avec Louis (III) d'Anjou, prétendant au trône de Naples¹³.

Certainement, les mariages représentaient l'un des axes principaux de la puissante action politique et diplomatique d'Amédée VIII, qui « a surtout été peint comme un monarque éclairé » et qui a joué un rôle essentiel de médiation au moins dans les années 1410-1438¹⁴. Il utilisait systématiquement ces liens pour créer ou renforcer des alliances et pour apaiser des situations de conflit. Dans un complexe réseau de liaisons parentales, deux mariages promus par le comte avec les principaux descendants des Paléologues de Montferrat, les « ennemis traditionnels » de la maison de Savoie¹⁵, nous permettent aussi de réfléchir sur la condition des femmes.

Le Montferrat sous le gouvernement de Théodore II et de Jean-Jacques

Étouffé par les domaines des Visconti et ceux des Savoie-Achaïe, et territoire menacé par leurs désirs d'expansion, le marquisat de Montferrat occupait une région-clef du Piémont. Le « petit État » paléologue avait toutefois une considérable solidité politique, enrichie et corroborée par la fonction du vicariat impérial exercée à maintes reprises par les marquis, en raison de leur fière appartenance à la faction gibeline¹⁶. Théodore II fut en particulier vicaire impérial pour la Lombardie en 1414. Le marquis, qui avait réussi à agrandir son État – avec l'annexion du marquisat des del Carretto (1393) et le contrôle de Gênes (1409-1413) –, était en train

duc de Savoie et pape (1383-1451), Colloque international: Ripaille-Lausanne, 23-26 octobre 1990, Lausanne, Bibliothèque historique vaudoise, 1992, p. 53-62, p. 54. Les jeunes époux, après leurs noces, vont être séparés pour dix ans.

- 12 E. PIBIRI, « Anne de Chypre, duchesse de Savoie », dans E. DEUBER ZIEGLER et N. TIKHONOV (dir.), *Les femmes dans la mémoire de Genève*, Genève, S. Hurter, 2005, p. 34-35 et 52; J. LE FÈVRE, seigneur de Saint-Rémy, *Chronique*, F. MORAND (éd.), Paris, Librairie Renouard, 1876, II, p. 287-97; F. COGNASSO, *Amedeo VIII (1383-1451)*, Turin, Paravia, 1930, p. 64-65, 69, 110, 132-33 et surtout 137-142.
- 13 M. BRUCHET, *Le Château de Ripaille*, Paris, Ch. Delagrave, 1907, p. 489-491; TABACCO, « Amedeo VIII di Savoia », *cit.*, p. 54.
- 14 PIBIRI, *En voyage pour monseigneur*, *cit.*, p. 11-3.
- 15 MARIE-JOSÉ, *Amedeo VIII di Savoia*, Milan, A. Mondadori, 1965, p. 101.
- 16 V. A.A. SETTIA, « "Monferrato". Storia e geografia nella definizione di un territorio medievale », *Bollettino storico bibliografico subalpino*, 73 (1975), p. 493-545; B. DEL BO, *Uomini e strutture di uno stato feudale. Il marchesato di Monferrato (1418-1483)*, Milan, LED, 2009, p. 35-53, 97-105.

de transformer radicalement les structures de gouvernement. Surtout, il réforma la chancellerie en promulguant un règlement qui définissait les prérogatives du personnel et articulait la hiérarchie¹⁷. Il mit la main aussi à la réforme de l'administration de la justice, avec la publication de 36 *decreta civilia*, sans négliger non plus la restructuration de ses fortifications, en accentuant leur fonction défensive¹⁸. L'emploi des sceaux – de véritables « projections visibles » selon la formule de Luisa Clotilde Gentile –, plutôt insolite pour les Montferrat, témoigne de la volonté des marquis d'utiliser tous les instruments possibles pour consolider l'image de leur pouvoir¹⁹. Il est très intéressant de constater que les sceaux ne furent utilisés par le marquis que pour les accords réglant les rapports entre les maisons de Savoie et de Savoie-Achaïe qu'on va évoquer.

Jean-Jacques, né de l'union de Théodore II avec Jeanne de Bar²⁰, collabora officiellement avec son père au gouvernement de l'État dès sa plus tendre enfance (lorsqu'il avait moins de dix ans); à l'âge de quinze ans il le remplaça en qualité de lieutenant, lors du séjour de Théodore II à Gênes lorsque le marquis était capitaine de la ville de la Ligurie (1409)²¹. À la mort de son père, Jean-Jacques lui succéda et prit des initiatives militaires pour reconquérir les territoires perdus. La mort de Louis d'Achaïe, cependant, rendit Amédée VIII plus puissant, grâce à l'acquisition des territoires de cette branche disparue de la dynastie, et orienta Jean-Jacques en direction d'une politique plus attentive, voire excessivement prudente.

Les relations entre les marquis de Montferrat et les Savoie et Savoie-Achaïe étaient très conflictuelles surtout à la fin du XIV^e siècle et ensuite dramatiques entre 1431 et 1435, lorsqu'Amédée VIII occupa une partie des terres du marquisat, dont sa petite capitale Chivasso, en contraignant les Paléologue à l'hommage féodal.

Les mariages constituaient une possibilité, pour ainsi dire, des négociations qui s'amorçaient pour apaiser des situations de conflit, tels ceux qui opposaient la maison de Savoie-Achaïe à la dynastie des Montferrat entre la fin du XIV^e siècle et le XV^e siècle. Les mariages avec les deux membres les plus importants de la dynastie, qu'on analysera ici, sont célébrés dans ce

17 *Ibid.*, p. 105.

18 *Ibid.*, p. 143-150.

19 L. GENTILE, « Sigilli dei marchesi di Monferrato », *Monferrato arte e storia*, 18, 2006, p. 5-26, p. 13-14; pour un cadre général sur la signification du sceau pour la famille de Savoie, voir GENTILE, *Riti ed emblemi*, cit., p. 177-213.

20 A.A. SETTIA, « Giangiacomo Paleologo, marchese di Monferrato », *Dizionario Biografico degli Italiani*, Rome, Istituto Treccani, vol. 54, 2000, p. 407-410.

21 *Ibid.*, p. 407.

contexte et sont surtout le résultat de l'habileté diplomatique et de la forte volonté politique d'Amédée VIII²².

La jeune Marguerite et le vieux Théodore : un mariage malheureux

Le 8 mai 1396, le marquis Théodore II déclare la guerre au prince d'Achaïe, qui avait occupé des places récemment passées au Montferrat, parmi lesquelles Mondovì, une des villes les plus peuplées du Piémont²³. Sur la tour du château de Vico flottait le drapeau du prince d'Achaïe²⁴, à la place de celui des Paléologue, hissé par un certain Pietro Amairo au cri de *Vivat, vivat princeps* et de *ultra astra vivat, vivat Sabaudia*²⁵. En 1400 la situation ne s'est pas encore pacifiée et le comte Amédée VIII est appelé pour trouver un compromis²⁶. Grâce à la médiation de son capitaine du Piémont et de son conseiller, Iblet de Challant²⁷, il fut convenu que, pour

- 22 Nous ne pouvons pas évoquer ici les complexes événements militaires, politiques et diplomatiques qui caractérisèrent ces années, il suffit de savoir que la très peuplée Mondovì, siège épiscopal depuis le 1388 – et qui était au centre de rivalités politiques où était impliqué aussi l'évêque d'Asti –, avait connu la domination des Savoie (1347), et des Visconti (1348-1356 et 1366-1368). En 1368 elle était devenue partie des domaines montferrins, après qu'elle avait été achetée au marquis Jean II pour 26 000 florins par Edward le Despenser, qui en l'ayant arrachée aux Visconti était devenu régisseur de Mondovì (et de Albe aussi) : A.A. SETTIA, « Giovanni II Paleologo, marchese di Monferrato », *Dizionario biografico degli Italiani*, Rome, Istituto Treccani, vol. 56, 2001, p. 123-129. V. aussi, P.L. DATTA, *Storia dei principi di Savoia del ramo d'Acaia : signori del Piemonte dal 1294 al 1418*, Torino, Stamperia reale, 1832, p. 293-309 et E. MOROZZO DELLA ROCCA, *Le Storie dell'antica Città del Montereale ora Mondovì in Piemonte*, Mondovì, Tip. C. A. Fracchia, 1894-1907, 3 vol., t. III, p. 179-187.
- 23 Sur le niveau démographique des villes piémontaises dans cette époque, cf. R. COMBA, *La Popolazione in Piemonte sul finire del Medioevo*, Torino, Deputazione subalpina di storia patria, 1977 ; voir aussi B. DEL BO, « Esiti demografico-economici dei centri di fondazione medievale dell'Italia centro-settentrionale », *Fondare abitati in età medievale. Successi e fallimenti*, Omaggio a Rinaldo Comba, F. PANERO, G. PINTO, P. PIRILLO (dir.), Florence, edifir, 2017, p. 45-60..
- 24 V. L. LOBERA, *Delle antichità della terra, castello e chiese di Vico e dell'origine della città di Mondovì. Dissertazione di Luca Lobera, priore di S. Pietro*, Mondovì, Giovanni Andrea Rossi, 1791, p. 24-25 : « da molte località accorsero oltre mille armati e a cavallo e a piedi *cum scalis, cum martelletis, cunis, lignaminibus et aliis instrumentis et rebus offendibilibus deputatis ad obsidionem dicti castrì* ».
- 25 La ville ouvrit ses portes au prince d'Achaïe « in dominum naturalem, proclamando *ultra astra vivat, vivat Sabaudia* » : Archivio di Stato di Torino (= ASTo), Sezioni Riunite, Camerale, Mondovì, m. 1, aa. 1396-1397, *Intestatio* (primo conto di Mondovì del 1396-97) ; LOBERA, *Delle antichità della terra, cit.*, p. 25.
- 26 B. SANGIORGIO, *Cronica del Monferrato*, Turin, Onorato Derossi Libraio, 1780, p. 283 *et sq.*
- 27 F.-G. FRUTAZ, *Iblet de Challant, capitaine général en Piémont et gouverneur de Nice au XIV^e et XV^e siècles*, Aoste, Imprimerie I.T.L.A., 1963 ; G. CASTELNUOVO, *Ufficiali e*

apaiser les rapports entre les deux parentés, l'ainé du marquis, Jean-Jacques, épouserait une des jeunes filles d'Amédée d'Achaïe²⁸. Malgré la trêve, prolongée de dix ans, le climat resta très conflictuel, et il fallut négocier des accords nouveaux, qui furent signés à Asti le 29 mars 1403²⁹, et scellés par le mariage, d'ailleurs déjà établi par le compromis de 1400. Cependant, ce fut le marquis Théodore, devenu veuf pour la deuxième fois en 1399, et non son héritier Jean-Jacques qui se maria avec la jeune Marguerite. Selon le récit du chroniqueur Gioffredo della Chiesa : « Louis prince de Acaja s'en alla à Asti accompagné à peu près de huit cens chevaliers, pour discuter des affaires avec Théodore, marquis du Montferrat, il fit la paix et il resta quinze jours environs [quarante selon une autre source], *cum maximis deliciis*, en lui donnant en épouse sa nièce Marguerite, fille du défunt Amédée son frère³⁰ ». Le mariage fut célébré à Turin le 18 octobre. La dot de Marguerite, destinée en première instance à épouser un jeune homme du même âge et qui se retrouvait maintenant femme d'un homme plus âgé d'elle de presque trente ans, était de 30 000 *genoini* d'or. Marguerite ne donnera pas d'enfant au marquis qui mourut en 1418, ce qui l'amena à mener une vie religieuse.

gentiluomini. La società politica sabauda del tardo medioevo, Milano, Franco Angeli, 1994, sur Iblet, p. 162-33, 271-272 et 311. Sur le rôle de la famille Challant à la cour de Savoie, v. A. BARBERO, « Principe e nobiltà negli stati sabaudi : gli Challant in Valle d'Aosta tra XIV e XVI secolo », dans C. MOZZARELLI (dir.), « *Familia* del principe e famiglia aristocratica », Rome, Bulzoni, 1998, I, p. 245-276 et CASTELNUOVO, *Ufficiali e gentiluomini*, cit., ad indicem.

28 SANGIORGIO, *Cronica*, cit., p. 286.

29 La situation était encore loin d'être pacifiée en 1403, malgré la trêve renouvelée deux ans auparavant (1401). Le roi de France fut choisi comme médiateur : le 29 mars 1403, on assignait le gouvernement de Mondovì à des *probi viri*, une moitié des Achaïe et l'autre des Montferrat.

30 Gioffredo DELLA CHIESA, *Cronaca di Saluzzo*, éd. C. MULETTI dans *Historiae Patriae Monumenta, Scriptores*, III, Turin, e Regio typographeo, 1848, col. 841-1076, ici col. 1051-1052; MOROZZO DELLA ROCCA, *Le Storie dell'antica Città del Montereale*, cit., III, p. 178-181. Marguerite n'apporta pas la moitié de la ville, selon ce que rapporte par erreur S. GUICHENON, *Histoire généalogique de la Maison de Savoie*, Turin, Jean-Michel Briolo, 1780, p. 452; v. LOBERA, *Delle antichità della terra*, cit., p. 26, qui se fondait sur SANGIORGIO, *Cronica*, cit., p. 290. V. aussi, ASTO, Corte, Materie politiche per rapporto all'interno, Storia della Real Casa, Categoria IV, Savoia, principi diversi, Beata Margherita di Savoia, inv. 101, m. 4, 1634 maggio 24, *Saluces, Histoire de la vie de la bienheureuse Marguerite*: « Nel 1402, dopo agosto, il governatore d'Asti e il Principe d'Acaia fecero lega insieme e promisero far pace e tregua l'uno per l'altro [...]; nel 1403 alli 17 di gennaro il governatore d'Asti fece pace con il sudetto Antonio Porro e il principe d'Acaia andò in Asti con 800 cavalli per conferir alcune cose con il marchese di Monferrato el quale fece pace e stette circa 15 giorni dandogli per moglie Margherita, soa nepote figlia del fu Amedeo la qual fu poi tenuta per santa ».

Jeanne, bonne épouse du jeune Jean-Jacques

Un deuxième mariage concerne plus directement la branche de la famille dont le chef est Amédée VIII. Il aurait dû contribuer à apaiser les relations avec les Montferrat, grâce aussi à la rencontre de Chivasso en 1404, lorsqu'Amédée VIII, Louis de Savoie-Achaïe et Théodore II s'accordèrent pour financer une armée de 1 200 chevaliers (350 fournis par le marquis et 425 par chacun des deux autres princes)³¹, en vue d'une alliance contre les Visconti pour obtenir la restitution de Verceil à la Maison de Savoie. Mais cette alliance devait se dissoudre bientôt, car le marquis s'allia avec Facino Cane et les Visconti (en particulier avec Castellino Beccaria), et obtint le titre de gouverneur de Verceil pour le duc de Milan (1404-1417)³².

Afin d'avoir le contrôle de cette ville, le 24 mars 1407³³, Amédée VIII se rendit au château de Leynì (près de Turin), dans la *salla* de Saladino Provana, seigneur du lieu, pour établir un accord qui prévoyait, entre autres, le mariage de Jeanne de Savoie, sa sœur, et, encore une fois, de Jean-Jacques. Le versement de la dot, 60 000 florins de Savoie (12 gros par florin), était lié à la cession de la ville de Verceil, évaluée à 10 000 florins. Le douaire, à savoir la pension perpétuelle à laquelle l'épouse a droit en cas de mort du mari, était de 5 000 florins³⁴. Les noces firent partie d'un accord politique complexe – « un jeu d'assemblage réussi » selon la pertinente définition d'Elisa Mongiano de ce genre de négociation – et qui devint utile « pour mieux lier le traité³⁵ ». En conséquence du mariage – « sequendo vestigia maxime exigente copula matrimonii » –, les deux princes conclurent « bonam et veram ligam et ligas et confederacionem perpetuo duraturam³⁶ ». Les accords prévoyaient aussi la nomination de Jean-Jacques comme seul héritier du marquisat, après son émancipation (7 décembre 1408)³⁷.

31 ASTo, Corte, Monferrato, Ducato, m. 11, 7 juin 1404.

32 P. GRILLO, « Vercelli nella crisi del ducato visconteo (1402-1416) », dans BARBERO (dir.), *Vercelli fra Tre e Quattrocento*, cit., p. 17-32, p. 20-25

33 ASTo, Corte, Monferrato, Ducato, m. 11, 24 mars 1407.

34 ASTo, Corte, Matrimoni, m. 9, 1407 marzo 24. SANGIORGIO, *Cronica*, cit., p. 297. Le douaire était lié aux revenus des quatre localités, Trino, Morano, Palazzolo, Fontanetto. Les procureurs de Savoie évaluent que les « redditus predictorum locorum non sufficient ad dictam summam », autant que « pro tollendo omnem dubietatem prefati domini comitis », il faudrait ajouter « redditus et census, gabellas, molendina, furna, possessions, nemora et obventiones quascumque et merum et mixtum imperium loci Casalis » ; voir aussi, GRILLO, « Vercelli nella crisi del ducato », cit., p. 24.

35 MONGIANO, *Una sposa e una città*, cit. ; GUICHENON, *Histoire généalogique*, cit., p. 452.

36 ASTo, Corte, Monferrato, Ducato, m. 11, 1407 marzo 23.

37 ASTo, Corte, Monferrato, Ducato, m. 11, 1408 dicembre 7, dans le château de Pontestura, *camera paramenti* : « Donazione fatta dal marchese Teodoro a Giangiacomo

Une fois obtenue la nécessaire dispense pour consanguinité (Yolande de Montferrat, femme du comte de Savoie Aimon le Pacifique, était l'arrière-grand-mère de Jeanne de Savoie), après de nombreuses négociations qui s'entrelacent ces mois durant, les noces sont célébrées le 21 avril 1411 à Chivasso³⁸. Les dépenses pour le trousseau, conservées dans les comptes de la Trésorerie générale de Savoie, nous relatent qu'il était contenu dans des caissons, dont deux avaient été achetés à Paris³⁹. Les caissons, on le sait bien, avaient une signification symbolique: toujours en nombre pair, ils étaient décorés à l'extérieur avec des scènes qui s'inspirent de thèmes et de mythes différents. À l'intérieur des couvercles, on trouvait dans le premier des deux caissons, le portrait d'un jeune homme, l'époux, et dans le deuxième le portrait d'une jeune femme, l'épouse. Ces caissons complétaient l'ameublement de la chambre nuptiale⁴⁰. On avait acheté aussi quatre couteaux de table, émaillés et décorés en argent doré avec étui, des gants rouges et des fourrures, des éperons et des vêtements pour aller à cheval, une cape et un habit de gala, ainsi que des dizaines de mètres de tissu vert, blanc et rouge, destinés à fabriquer des livrées pour les écuyers, dames et demoiselles, et pour le personnel de l'hôtel du frère, qui aurait dû faire partie de la suite de la future marquise du Montferrat dans son voyage vers Chivasso⁴¹. Des draps des mêmes couleurs avaient été achetés pour le harnais des chevaux. Du tissu vert, blanc et gris et de la soie noire pour les vêtements de jour de l'épouse, pour aller à cheval, et de nuit sont énumérés parmi les achats effectués par les représentants du comte à Genève et à Chambéry et portés à Thonon pour être confectionnés. On trouve aussi une selle, finement décorée de paillettes dorées, pour Jeanne, et dix autres pour ses dames⁴². Dans la liste sont mentionnés aussi les objets pour décorer la

suo figlio a contemplazione e in esecuzione del contratto di matrimonio concluso il 23 marzo 1407 con la principessa Giovanna sorella del conte Amedeo di Savoia da aver però suo effetto dopo la di lui morte di tutto il marchesato di Monferrato ancorché venisse ad aver altri figli a condizione però che in caso di nascita di altri figli possa a questi lasciare delle terre luoghi e castelli nello stesso modo che fece il fu marchese suo padre e questi siano in obbligo di riconoscersi in feudo dal detto di lui figlio primogenito».

38 ASTo, Corte, Monferrato, Ducato, 23 mars 1407, 24 mars 1407, 7 décembre 1408, 1^{er} février 1409, 16 octobre 1410, 2, 8 et 10 mars 1411, 8 avril 1411; v. aussi, GUICHENON, *Histoire généalogique, cit.*, p. 454: «Le comte à cette nouvelle passa les Monts et sa présence fit un tel effet que le marquis de Montferrat consentit à une paix le huitième d'avril 1411 [...] par ce traité Jean Jacques de Montferrat ... prit à femme la fille du comte de Savoie».

39 ASTo, Riunite, Camerale Savoia, inv. 16, n. 71.

40 WITTHOFT, «Riti nuziali», *cit.*, p. 142-5.

41 ASTo, Riunite, Camerale Savoia, inv. 16, n. 71, c. 219; COGNASSO, *Amedeo VIII, cit.*, p. 134 *et sq.*

42 ASTo, Riunite, Camerale Savoia, inv. 16, n. 71, c. 224.

chapelle, huit drageoirs, dont un en argent commandé pour l'occasion à un orfèvre de Chambéry. Celui-ci devait être utilisé lorsqu'on annonçait des naissances pour offrir des dragées et des gâteaux aux hôtes venus visiter la nouvelle mère. Tout cet ensemble avait une valeur de mille écus d'or du roi et de 1 173 florins⁴³.

Jeanne, qui était née en 1392, avait dix-neuf ans, et son époux seize : la relation conjugale se fondait sur des bases bien différentes de celles qui s'étaient instaurées lors des noces de Théodore II et Marguerite et des mariages où usuellement la femme était bien plus jeune que son époux.

Mariages heureux et malheureux

Les deux épouses, chacune à leur façon, contribuèrent à l'honneur des familles, en incarnant deux modèles de femmes : la veuve qui se maria au Christ (Marguerite) et la bonne épouse, surtout dans le rôle de mère (Jeanne)⁴⁴. Il est presque inutile de rappeler que le premier devoir d'une femme était celui de « perpétuer le lignage en accouchant un bon nombre de fils légitimes, en santé, forts, beaux et mâles »⁴⁵. Une conception qui n'appartenait pas seulement à la culture des clercs du Moyen Âge : Marie José de Savoie, la dernière reine d'Italie, dans son *Amédée VIII* liait la félicité conjugale à la présence de fils⁴⁶.

Le drageoir, qu'on a évoqué, contenu dans le trousseau de Jeanne, est vraiment un porte-bonheur, puisque Jeanne l'expose au moins huit fois⁴⁷. Les huit fils de Jeanne et de Jean-Jacques vivent longtemps : Guillaume VIII jusqu'à 63 ans ; Boniface III jusqu'à 70 ans ; le cardinal Théodore jusqu'à 60 ans ; mais ce n'est pas le cas de Jean IV qui meurt à 33 ans, et d'un enfant mort en jeune âge. Ils assurent aux Paléologues une longue descendance, qui leur permet de gouverner le marquisat jusqu'en 1494.

Jeanne est une « bonne épouse », dévouée à son mari, dont elle assure la descendance, aidée, à notre avis, par la faible différence d'âge avec Jean-Jacques, élément qui joue favorablement dans la relation conjugale des deux époux. Le portrait que Marie José, en suivant Francesco Cognasso, brosse de la sœur d'Amédée est celle d'une femme « énergique, entièrement acquise à la cause de son mari » et qui « s'acharne à défendre le Montferrat contre les

43 ASTo, Riunite, Camerale Savoia, inv. 16, n. 71.

44 J. DALARUN, « La donna vista dai chierici », dans *Storia delle donne*, cit., p. 24-55.

45 VECCHIO, « La buona moglie », cit., p. 157.

46 MARIE-JOSÉ, *Amedeo VIII*, cit., p. 102 (union qui « ne fut pas heureuse »).

47 L'habitude de faire cadeau de gâteaux en ces occasions fut prohibé par les *Decreta Sabaudiae* de 1430, qui limitait les dons au pain et aux fruits, en cohérence avec les principes qui les animaient.

empiétements de son frère⁴⁸». Après s'être mariée, Jeanne, comme chaque femme devait faire, est complètement insérée dans la famille du mari, même dans l'esprit familial.

Bien différent est le contexte conjugal de Marguerite. « Conclue dans un but purement politique », selon Marie-José, l'union « ne fut pas heureuse », en raison du fait aussi que la marquise devint veuve sans enfants⁴⁹. Cette image évoquée par les mots de Marie-José est déjà présente dans l'ouvrage de Emanuele Morozzo della Rocca qui, au sujet des « noces de Marguerite avec le vieux Théodore », écrit : « la rétive jeune femme allait comme une victime à l'autel. Devenue veuve très jeune, dégoutée par le mariage, elle se fit religieuse et les prêtres la récompensèrent de son long martyre en la faisant sainte⁵⁰ ». Marguerite se retrouve être, quasiment enfant, l'épouse d'un homme âgé, veuf pour la deuxième fois, et père de deux fils mâles. La vocation religieuse de Marguerite semble-t-il était déjà évidente pendant le mariage. Dans la biographie écrite par le père Serafino Razzi, publiée à Florence en 1857, on peut lire : « lorsque son mari était encore vivant, elle s'était déjà dévouée à l'Esprit, singulièrement excitée par les prédications du glorieux Saint Vincent [Ferrer] », l'apocalyptique prédicateur catalan actif de 1399 à 1419 en toute l'Europe y compris le Piémont⁵¹. Probablement Marguerite l'a connu et avec lui, dit-on, elle s'est habituée à aller visiter le sanctuaire de Crea. Ici, pendant les années soixante-dix du XV^e siècle Guillaume VIII promeut la construction de la chapelle du marquis, dédiée à Sainte Marguerite d'Antioche⁵². On lit encore dans Razzi : « Sous des riches vêtements elle portait le cilice, et, dès qu'elle pouvait, elle se donnait à la dévotion et à la mortification pour l'amour de Jésus Christ (*sic*)⁵³ ». Le fait que Marguerite et Théodore n'aient pas d'enfant pourrait être le résultat d'un choix de chasteté de Marguerite. Marguerite était très pieuse et miséricordieuse surtout envers les pauvres et les malades, « elle était très louée par sa pitié et générosité envers les pauvres, car elle donnait de riches

48 MARIE-JOSÉ, *Amedeo VIII*, cit., p. 102 ; COGNASSO, *Amedeo VIII*, cit., p. 8, 18, 28, 51, 56-57, 112, 121 et 134.

49 MARIE-JOSÉ, *Amedeo VIII*, cit., p. 101.

50 MOROZZO DELLA ROCCA, *Le Storie dell'antica Città del Montereale*, cit. ; MARIE-JOSÉ, *Amedeo VIII*, cit., p. 185.

51 V. R. COMBA, « Les *Decreta Sabaudiae* d'Amédée VIII : un projet de société ? », dans ANDENMATTEN et PARAVICINI BAGLIANI (dir.), *Amédée VIII-Félix V*, cit., p. 179-90, ici p. 182 ; cf. aussi *id.*, « Il progetto di una società coercitivamente cristiana : gli statuti di Amedeo VIII di Savoia », *Rivista storica italiana*, 103 (1991), p. 33-56.

52 MARIE-JOSÉ, *Amedeo VIII*, cit., p. 101.

53 S. RAZZI, *Vita della beata Margherita di Savoia marchesa di Monferrato e monaca dell'ordine di San Domenico, fondatrice del monastero di Santa Maria Maddalena d'Alba, scritta dal r.p. m. Serafino Rizzi dell'ordine de' Predicatori*, Florence, Stamperia di Bartolomeo Sermatellis, 1587, p. 10-11.

aumônes, en particulier aux pauvres honteux»⁵⁴. Le comportement de Marguerite correspond parfaitement à celui souhaité par les moralistes et les prédicateurs, qui incitent les femmes à la Miséricorde et à la Charité, pour les soustraire à la dangereuse oisiveté, qui pourrait les induire au péché⁵⁵.

Marguerite confirme résolument son choix de vie, lorsque son mari meurt en 1418, en refusant la proposition de mariage de Filippo Maria Visconti. Elle s'établit, en compagnie d'un groupe de femmes, dans un palais de la propriété des marquis à Alba, où elle « commence à vivre non comme une dame de haut rang, mais comme une simple veuve⁵⁶ ». Elle s'adapte parfaitement au modèle de femme qui accepte et pratique, déjà durant le mariage, les règles d'une vie spirituelle qui va se perfectionner lorsqu'elle deviendra veuve en récupérant ainsi la pureté et le détachement des passions charnelles ou en restant chaste pendant le mariage⁵⁷. La communauté de femmes qui s'est formée autour de la marquise s'agrandit et se structure graduellement, en occupant une maison (*domus*) des Humiliati près du palais des marquis. Dans les années quarante du XV^e siècle (1441-1445), le pape Eugène IV reconnaît la fondation comme couvent de l'ordre des frères Prêcheurs dédié à la bienheureuse Marie-Madeleine⁵⁸.

Aussi bien Jeanne, avec ses enfants qui assurent la continuité du lignage des marquis, que Marguerite, avec sa sainte vie, contribuent à l'honneur de leurs nouvelles familles. La politique matrimoniale d'Amédée VIII atteint son but dans un autre cas aussi : le mariage de sa fille Marie avec Filippo Maria Visconti le 24 septembre 1428 (avec une dot de 100 000 ducats et un douaire de 3 500 ducats l'an) qui réalise l'aspiration du duc de dominer la ville de Verceil. En effet, il réussit à la reconquérir durant la négociation des noces, à savoir après la ratification du mariage et de la dot, suite à une libre donation *inter vivos*⁵⁹. Cette union fait partie et scelle une alliance politique et militaire entre deux princes, établie en 1427⁶⁰. L'événement et la cérémonie ont eu sans aucun doute un impact indélébile sur l'imaginaire collectif. Sans entrer excessivement dans une description détaillée du trousseau, acheté en grande partie aux foires de Genève et chargé sur 14 mulets couverts de tapis armorié, qu'on essaye de

54 *Ibid.*, p. 11.

55 C. CASAGRANDE, « La donna custodita », dans *Storia delle donne*, *cit.*, p. 88-128, ici p. 118.

56 RAZZI, *Vita della beata Margherita di Savoia*, *cit.*, p. 11.

57 A. BENVENUTI PAPI, « La santità del matrimonio », dans *Storia del matrimonio*, *cit.*, p. 71-75 et p. 78-83.

58 Sur la Magdalène, voir DALARUN, « La donna vista dai chierici », *cit.*, p. 51-55. À partir du 1949 le monastère est intitulé à la bienheureuse Marguerite de Savoie.

59 MONGIANO, « Una sposa e una città », *cit.*, p. 74, 77.

60 ASTO, Corte, Matrimoni, m. 10/1 ; voir MONGIANO, *Una sposa e una città*, *cit.*, p. 69.

se figurer l'entrée de Marie à Verceil, où doit être célébré le mariage. Un cortège de mille chevaliers accompagnait la princesse qui voyageait dans un carrosse « merveilleusement décoré [...] peint en vert et parsemé d'étoiles d'or ; l'intérieur est orné de riches tapis et de quatre gros coussins de plumes couverts de damas cramoisi brocardé d'or fin. Le toit du carrosse est double ; à l'extérieur du damas vert, à l'intérieur du satin de velours brocardé d'or ; les roues dorées, les colliers des huit chevaux ornés de laiton et de velours vert ; les harnais tous couverts de rouge, ainsi que les selles des deux chevaux pour les postillons⁶¹ ». La description de ces détails peut, elle seule, faire comprendre l'impact d'une cérémonie de mariage de ce niveau⁶².

De Chypre jusqu'à Naples, en passant par le Palatinat, Milan et le Montferrat, on peut bien se rendre compte de l'ampleur de l'action diplomatique d'Amédée VIII par sa politique matrimoniale aussi. Ces alliances permettent au comte, puis duc, de consolider son hégémonie territoriale et l'image de son pouvoir au même temps. À propos de l'idée et de l'ambition de majesté du premier duc de Savoie, Jacques Chiffolleau écrivait : « le rêve byzantin, le rêve chypriote d'Amédée VIII ne s'explique pas seulement par la nostalgie bien vivante des croisades, par la tradition chevaleresque de sa famille et par les liens anciens avec les Paléologue⁶³ » : ces mots s'adaptent aussi à la politique matrimoniale d'Amédée VIII qu'on a ici suivi à travers Marguerite et Jeanne.

61 COGNASSO, *Amedeo*, cit., p. 134-137 ; pour les tailleurs, A. BABEL, *Histoire économique de Genève, des origines au début du XVI^e siècle*, Genève, A. Jullien, 1963, p. 90.

62 Sur la réglementation des frais somptuaires des mariages par les *Decreta Sabaudaie*, cf. N. BULST, « La législation somptuaire d'Amédée VIII », dans ANDENMATTEN et PARAVICINI BAGLIANI (dir.), *Amédée VIII-Félix V*, cit., p. 191-200, ici p. 195.

63 J. CHIFFOLEAU, « Amédée VIII ou la majesté impossible ? », dans ANDENMATTEN et PARAVICINI BAGLIANI (dir.), *Amédée VIII-Félix V*, cit., p. 19-49, ici p. 45.